



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2022/086

**OBJET : FINANCEMENT DU CENTRE DE VACCINATION
INTERCOMMUNAL – RÉPARTITION DES COÛTS ENTRE LA
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE MONTESQUIEU ET LA
COMMUNE DE LA BRÈDE**

Nombre de Conseillers Communautaire en exercice : 45

Nombre de Conseillers présents : 26

Nombre de Conseillers présents et représentés : 38

Quorum : 15

Date de convocation : 17 juin 2022

Date d'affichage de la convocation au siège : 17 juin 2022

Secrétaire de séance : M. Aulanier

Le 23 juin de l'année deux mille vingt-deux à 18h30

à Martillac – Salle du conseil

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Montesquieu, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Bernard FATH.

La séance est ouverte

NOM Prénom	Présents*	Excusés, procuration à	NOM Prénom	Présents*	Excusés, procuration à
FATH Bernard (Président)	P		TALABOT Martine (Maire)	P	
BARRÈRE Philippe (Maire)	P		CAUSSÉ Anne-Marie (Maire)	P	
GAZEAU Francis (Maire)	P		PEREZ Gracia (Maire)	P	
DUFRANC Michel (Maire)	E	M. FATH	BARBAN Laurent (Maire)	E	Mme PERPIGNAA-GOULARD
CLAVERIE Dominique (Maire)	P		TAMARELLE Christian (Maire)	P	
BOURGADE Laurence (Maire)	E	Mme BURTIN-DAUZAN	BURTIN-DAUZAN Nathalie (Maire)	P	
CLÉMENT Bruno (Maire)	P		BONNETOT Aurore	P	
DUMESNIL Mickaël	P		GILLET Jean-Paul	P	
LAGARDE Valérie	P		LABASTHE Anne-Marie	E	Mme PREVOTEAU
CLAIR Jean-Georges	E		MOUCLIER Jean-François	A	
COUBRA Lionel	A		PERPIGNAA GOULARD Véronique	P	
BALAYÉ Philippe	E		PRÉVOTEAU Marie-Louise	P	
BOURROUSSE Michèle	P		VIGUIER Marie	A	
GACHET Christian	E	Mme SAUNIER	POLSTER Monique	P	
MONGE Jean-Claude	E	Mme BOURROUSSE	SIDAOUI Alain	P	
SAUNIER Catherine	P		CHEVALIER Bernard	P	
DURAND François	A		SABY Nadia	E	M. CHEVALIER
LEMIRE Jean-André	P		HEINTZ Jean-Marc	E	Mme LAGARDE
BOURRIER Sylviane	E	Mme POLSTER	BÉTENCOURT Catherine	E	M. BORDELAIS
LAFFARGUE Alexandre	E	M. CLAVERIE	BORDELAIS Jean-François	P	
MARTINEZ Corinne	P		FAURE Christian	A	
SOUBELET Véronique	E	Mme MARTINEZ	GIRAUDEAU Isabelle	P	
AULANIER Benoist	P				

* P = Présent / E = Excusé, procuration à. / A = Absent



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2022/086

OBJET : FINANCEMENT DU CENTRE DE VACCINATION INTERCOMMUNAL – RÉPARTITION DES COÛTS ENTRE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE MONTESQUIEU ET LA COMMUNE DE LA BRÈDE

Vu l'arrêté préfectoral du 28 mai 2021 portant désignation des centres de vaccination contre la COVID-19 dans le département de la Gironde, au titre desquels la CCM à la salle des fêtes Montesquieu à La Brède,

Vu la délibération 2021/091 en date du 8 juillet 2021 relative à la mise en place du centre de vaccination intercommunal,

Vu la convention d'objectif et de moyens relative à l'organisation du centre de vaccination intercommunal signée le 14 janvier 2022 entre l'ARS et la Communauté de communes,

Vu la convention relative à la mise en place du centre de vaccination intercommunal signée entre la commune de La Brède et la Communauté de communes,

Considérant l'avis favorable du bureau,

EXPOSE

La période de crise sanitaire a nécessité une adaptation des missions des collectivités et des actions pour répondre aux besoins de la population. La lutte contre la propagation du virus COVID-19 a entraîné notamment le déploiement de centres de vaccination. Compte tenu de cet enjeu de santé publique prioritaire et pour permettre l'accessibilité des habitants du territoire communautaire, la CCM et la commune de La Brède ont travaillé ensemble à la mise en place d'un centre de vaccination intercommunal.

Avec l'accord et le soutien financier de l'ARS, le centre de vaccination a été installé entre le 8 juin 2021 et le 27 octobre 2021 au sein de la salle des fêtes de la commune de La Brède. Il a rouvert ses portes entre le 10 janvier et le 5 mars 2022.

Les deux collectivités partenaires ont déployé toutes deux des moyens financiers et humains qui ont permis de faire fonctionner le centre. La Communauté de communes a été référencée comme structure interlocutrice de l'ARS et a perçu l'intégralité des financements dédiés au centre de vaccination.

La convention signée entre les deux partenaires prévoit qu'un bilan de coûts engagés et des financements obtenus serait effectué à la clôture du centre, et que les financements intégralement perçus par la Communauté de communes seraient répartis.

Dans le cadre de la réouverture du centre pour la période du 10 janvier au 5 mars 2022, la commune de La Brède a engagé l'intégralité des charges soit 14 012 €.

En mai 2022, l'ARS a adressé l'ensemble des notifications de versement à la Communauté de communes, le montant obtenu est équivalent aux charges soit 14 012 €, ce montant sera prochainement versé à la CCM.

Afin d'équilibrer le projet, la Communauté de communes reversera à la commune de La Brède une subvention correspondant à l'intégralité des coûts qu'elle a engagé, soit 14 012 €.



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2022/086

**OBJET : FINANCEMENT DU CENTRE DE VACCINATION
INTERCOMMUNAL – RÉPARTITION DES COÛTS ENTRE LA
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE MONTESQUIEU ET LA
COMMUNE DE LA BRÈDE**

Le Conseil Communautaire à l'unanimité :

- Attribue une subvention de 14 012 € à la commune de La Brède,
- Prévoit les crédits nécessaires au budget principal de la Communauté de communes.

Fait à Martillac, le 23 juin 2022

Le Président de la CCM

Bernard FATH

Document signé électroniquement



Envoyé en préfecture le 29/06/2022

Reçu en préfecture le 29/06/2022

Affiché le

SLO

ID : 033-243301264-20220623-2022_086-DE

